

Pourquoi l'Arizona supprime-t-elle le Sénat ?

Lundi soir, en kern, le gouvernement fédéral a précisé les modalités de la suppression, dès 2029, du Sénat. Ses compétences et son personnel seront transférés à la Chambre. Mais il faudra des voix de l'opposition pour la voter... Tout comprendre en cinq questions.

DÉCODAGE

MARTINE DUBUISSON
ALEXANDRE NOPPE

Le principe était inscrit noir sur blanc dans l'accord de gouvernement, les ministres du kern se sont mis d'accord lundi soir sur les modalités : le Sénat, la deuxième chambre du Parlement fédéral depuis l'existence de la Belgique, sera bien supprimé. L'objectif étant que cela entre en application dès 2029. Que va-t-il se passer exactement ? Comment y arrivera-t-on ? Avec quelles conséquences ?

1

A quoi servait encore le Sénat ?

Notre démocratie parlementaire a toujours été basée sur le bicaméralisme : une Chambre des représentants et un Sénat, disposant des mêmes pouvoirs à l'origine. Mais au fil du temps, celle qu'on appelait la haute assemblée a perdu en élus et en compétences. La quatrième réforme de l'Etat de 1993 a fait passer le nombre de sénateurs de 184 à 71 et enterré le bicaméralisme égalitaire. Mais la sixième réforme de l'Etat, en 2011, a été bien plus loin : l'assemblée n'a plus disposé (à partir de 2014 dans les faits) que de 50 députés régionaux et communautaires et de 10 sénateurs cooptés. Et leurs compétences ont été limitées à la Constitution, aux lois nécessitant une majorité spéciale des deux tiers,



L'accord politique intervenu lundi soir prévoit que les compétences du Sénat « seront intégralement reprises par la Chambre ». © BELGA.

à quelques lois ordinaires, à la nomination de juges et à des rapports d'information.

Si l'ambition était de faire du Sénat le lieu de rencontre entre fédéral et entités fédérées, la volonté politique n'a pas suivi. Les partis, N-VA en tête, qui voulaient sa suppression, n'ont pas joué le jeu, réduisant l'intérêt de l'institution. Jusqu'à ce que sa suppression devienne inévitable.

2

Qu'a-t-il été décidé concrètement ?

L'accord politique intervenu lundi soir prévoit que les compétences du Sénat « seront intégralement reprises par la Chambre » – le CD&V n'était pas chaud au départ, mais s'est finalement rangé à cette option.

Comment, dès lors, inclure les entités fédérées dans cette nouvelle structure ? L'Arizona dit « reconnaître l'importance de la participation des entités fédérées comme principe fondamental d'un Etat fédéral », mais estime que les députés fédéraux représentent déjà leur Région au Parlement. L'accord en kern prévoit tout de même d'examiner des « formes alternatives de participation des entités fédérées », (...) « sans toutefois que cela puisse en aucun cas aboutir à la création d'une nouvelle seconde chambre », ou à une sorte d'assemblée mixte avec les parlementaires régionaux. « L'idée est de simplifier les institutions et de suppri-

mer quelque chose qui ne fonctionne pas, pas de recréer quelque chose », explique-t-on en coulisses.

3

Que deviennent le personnel, le bâtiment, le budget ?

Le personnel du Sénat sera aussi transféré à la Chambre en 2029.

Le budget du Sénat représente quelque 40 millions annuels. Peu d'économies seront faites avec cette suppression, puisqu'on garde le personnel, que la dotation publique attribuée aux partis via le Sénat sera également transférée à la Chambre, que le bâtiment devra toujours être chauffé... Seules les rémunérations des dix sénateurs cooptés disparaîtront, soit l'équivalent de cinq salaires parlementaires.

Et le bâtiment du Sénat, justement, que devient-il ? « Il faudra élaborer un plan faisant en sorte que tout ça ne devienne pas vide », nous répond-on. Sachant que la Chambre, un peu à l'étroit dans ses murs notamment en termes de réunion de commissions, pourrait profiter de certains espaces sénatoriaux.

4

L'opposition permettra-t-elle cette suppression ?

Pour supprimer le Sénat, une modification de la Constitution belge est nécessaire. Cela implique une majorité des

deux tiers, dans les deux assemblées actuelles. Problème : la coalition au pouvoir (N-VA, MR, Les Engagés, Vooruit et CD&V) ne possède que 81 sièges sur 150 à la Chambre et non les 100 requis. Il lui faudra donc obtenir des voix de l'opposition, sachant que l'accord de gouvernement prévoit explicitement que « le Premier ministre (prendra) les contacts nécessaires pour trouver un soutien parlementaire complémentaire sans l'appui des voix extrémistes afin d'atteindre les majorités nécessaires ». Pas question donc de requérir l'aide du Vlaams Belang ou du PTB.

Qui, dans l'opposition, pour soutenir cette suppression du Sénat ? L'Open VLD a déjà indiqué qu'il la validera, apportant huit voix supplémentaires. Pareil pour les neuf députés écologistes (Ecolo-Groen). Cela ferait donc 98 voix à la Chambre, et le soutien dépendrait donc du PS. Les socialistes rappellent avoir « toujours été favorables à la suppression du Sénat », tout en ajoutant qu'ils ne pourront se prononcer que lorsque le texte sera à disposition. « Il faut que le PS vote pour ou s'abstienne », analyse-t-on dans un cabinet ministériel. « Si le PS vote contre, on ne voit pas comment on y arriverait... »

5

Existe-t-il d'autres Etats fédéraux sans bicaméralisme ?

L'Arizona a comparé différents systèmes fédéraux et note « qu'il n'existe pas de concept unique de participation des entités fédérées au niveau fédéral » : cela peut se faire par une seconde chambre, mais aussi par « des canaux de coopération intergouvernementale » ou « des mécanismes *ad hoc* (consultations, avis...) ». Reste que dans la très grande majorité des autres Etats fédéraux, un système de bicaméralisme est effectivement en place pour permettre aux différents Etats (aux Etats-Unis, *länder* (en Allemagne) ou cantons (en Suisse), d'être représentés dans le débat à côté de la Chambre nationale. En basculant dans un système monocaméral, la Belgique fera figure d'exception, aux côtés de petits Etats qui ne sont pas forcément des démocraties, comme la Micronésie, les Comores ou les Emirats arabes unis.

Si le PS vote contre, on ne voit pas comment on y arriverait...

Cabinet ministériel anonyme

”

Le PS tenté de rompre avec Vooruit après sa « trahison »

« Très en colère » après le « lâchage » par le parti de Conner Rousseau dans les discussions visant à former une majorité de gauche à Bruxelles, les socialistes bruxellois envisagent de lancer à l'avenir leurs listes dans les deux collèges, francophone, néerlandophone, sans plus héberger des candidats Vooruit.

DAVID COPPI

Le torchon brûle entre PS et Vooruit. A Bruxelles, c'est le cas. Au plan national, entre les deux états-majors (logés à la même enseigne, Boulevard de l'Empereur), on y est presque. Comme on le sait, Conner Rousseau, le patron de la formation socialiste en Flandre, a refusé d'engager son parti dans des négociations pour tenter de constituer une majorité de gauche à Bruxelles (PS, Vooruit, Ecolo, Groen, PTB, Ahidar), qui se seraient déroulées (en toute hypothèse, il n'en a rien été en conséquence) sous la houlette d'Ahmed Laaouej, qui emmène les socialistes bruxellois. Précisément, apprend-on, ceux-ci, réunis en bureau ce mardi – il y avait là, nous dit-on, entre autres, Philippe Close, Ridouane Cha-

A bruxelles, des négociations à gauche, sous la houlette d'Ahmed Laaouej n'auront donc pas lieu. © PIERRE-YVES THIEN-PONT.



hid, Karine Lalieux, Fadila Laanan, Marc-Jean Ghysels, Martin Casier, Jamal Ikazban, Fabrice Cumps... – ont exploré le « lâchage » par Vooruit, ils parlent de « trahison », plusieurs estimant que « ce n'est malheureusement pas la première fois », d'un parti « clairement lié aux accords Arizona », la majorité fédérale, avec N-VA, MR, Engagés

et CD&V, à laquelle donc participe Vooruit.

La question se pose dès lors, entend-on parmi les élus : « A-t-on encore un avenir commun au niveau local comme régional ? Il est temps que le PS représente l'ensemble des Bruxellois, francophones, néerlandophones, lors des prochaines échéances électorales. Avec des

listes dans les deux collèges. » C'est, dit-on, le « sentiment dominant » aujourd'hui. Quoi qu'il en soit des décisions qui seront prises, le bureau du PS bruxellois lance pour le moins un « avertissement », il fallait « marquer le coup ».

Faire en sorte que les candidats de Vooruit (qui a deux élus à la Région bruxelloise, et des échevins dans six communes) ne puissent plus concourir à l'avenir sur les listes PS emmenées par des socialistes francophones, chacun cheminant donc de son côté, cela donnerait à voir la rupture au sein d'une famille socialiste pas mal divisée déjà, s'agissant notamment de l'alliance avec la N-VA, de l'Arizona, son programme socio-économique, la droite en général, les stratégies respectives. L'échec bruxellois après le veto posé par Vooruit – celui de Conner Rousseau en premier – dans la poursuite des discussions et l'entame de négociations à gauche, aura un retentissement à tous les étages de la maison socialiste, où Conner Rousseau et Paul Magnette seront sans doute appelés à se positionner. Un député bruxellois cingle : « Ils ont des échevins dans certaines communes parce qu'on les a mis en ordre utile sur les listes, sans cela... A Schaerbeek, Vooruit s'est présenté seul, ils ont zéro élu. »